

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL116

présenté par

M. Boudié, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 4

Rétablir ainsi cet article :

« Les articles 1<sup>er</sup> et 3 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.